


Missions d'Intérêt Général (MIG)

La mission d'intérêt général, étape 2 du dispositif du Service National Universel, constitue une étape déterminante pour renforcer le suivi et l'accompagnement des jeunes. La mission se traduit par des actions en faveur de l'intérêt général notamment portées par le monde associatif, mais aussi par les collectivités locales ou des établissements publics.

Quels avantages pour la structure d'accueil ?

- 
- Faire connaître son action
 - Permettre à un jeune de découvrir un nouvel environnement
 - Susciter des vocations de futurs bénévoles, des vocations professionnelles

Quels sont les différentes missions ?


Chaque mission correspond à un engagement minimum de 12 jours consécutifs ou 84 heures réparties au cours de l'année.

- 
- mission perlée : un ou plusieurs volontaires apportent leur concours régulier à une structure locale chargée de service au public, comme les clubs sportifs, les services de pompiers, les EPHAD etc.
 - mission ponctuelle : un ou plusieurs volontaires apportent leur concours à un projet d'intérêt général existant et ponctuel comme l'organisation d'événements culturels ou sportifs, des chantiers de restauration du patrimoine etc.
 - projet collectif : un ou plusieurs volontaires poursuivent un projet autonome d'intérêt général accompagné par une structure d'intermédiation spécialisée.

Recommandations

- Identifier un(e) tuteur/tutrice au sein de la structure
- Ne pas confier une mission d'encadrement et d'entraînement à un(e) jeune en autonomie
- Réaliser un bilan sur la fin de la mission en vue de valoriser ses acquis et qui permettra d'évoquer une poursuite possible de bénévolat au sein du club

Comment proposer une MIG ?

- 
- Création d'un compte sur snu.gouv.fr
 - Publication de la fiche mission
 - Candidature des jeunes sur la mission et validation des candidatures par la structure
 - Contrat engagement électronique tripartite (Etat, structure et représentants légaux du jeune)

Pour plus de renseignements :

Sébastien CHAUVET : directeur CDOS (sebastienchauvet@franceolympique.com ou 05 86 28 00 10)

Pauline ROULLIER : cheffe de projet SNU (pauline.roullier1@ac-poitiers.fr ou 05 17 84 04 18)

Laurine JOULAIN : référente phase 2 SNU (laurine.joulain@ac-poitiers.fr ou 05 17 84 04 08)

